

Coup d'œil sur la santé et la sécurité au travail des secteurs de la foresterie, du papier, de l'impression et de la transformation de l'Ontario en 2025



66 829

Employés à temps plein

0

Blessures

Décès liés au travail

0

Maladies*

2 143

Blessures
totales

734

Lésions avec interruption
de travail

3,21

Taux de blessures pour
100 travailleurs

-0,13 %

Variation annuelle de taux
de blessures

Événements ayant entraîné une blessure ou une maladie avec interruption de travail

Incident ou maladie suffisamment grave pour entraîner une interruption de travail d'une journée ou plus



39 %

Contact avec des objets ou de
l'équipement

(coincement ou écrasement par de l'équipement ou des objets; chocs contre des objets ou causés par des objets; abrasions causées par la friction ou la pression.)



34 %

Réactions et efforts
physiques

(efforts excessifs; réactions physiques; mouvements répétitifs; réactions et efforts physiques; mouvements répétitifs.)



15 %

Chutes

(chutes au même niveau; sauts vers un niveau inférieur; chutes vers un niveau inférieur.)



5 %

Autres

(exposition à un événement traumatisant ou stressant; exposition à des substances caustiques, nocives ou allergènes; exposition à des températures extrêmes; exposition à un courant électrique.)

Lésions avec interruption de travail les plus courantes

288

Contact avec des objets ou de l'équipement, notamment le coincement dans de l'équipement ou des machines en marche; les chocs causés par des objets fixes, en mouvement, tombants ou projetés; les chocs causés par des objets glissant des mains; les chocs causés par des portes ou barrières battantes; le coincement ou l'écrasement par de l'équipement ou des objets.

246

Réactions et efforts physiques, notamment les efforts excessifs pour soulever, transporter, pousser ou tirer des objets; les mouvements répétitifs ou l'utilisation répétée d'outils; se pencher, grimper, ramper, tendre le bras ou se tourner; les glissades, trébuchements ou pertes d'équilibre sans chute; marcher ou faire un pas sans autre incident.

109

Chutes, notamment les chutes au même niveau ou à un niveau inférieur; les chutes dans les escaliers, d'une échelle, d'un véhicule à l'arrêt ou d'un quai de chargement; les chutes sur ou contre des objets.

Les trois principales maladies professionnelles

Selon les demandes approuvées par la CSPAAT pour soins de santé, interruption de travail, perte de salaire ou invalidité permanente.

146

Maladies du système nerveux et des organes des sens, y compris les effets du bruit sur l'oreille interne.

22

Blessures et empoisonnements, notamment les coups de chaleur; les brûlures touchant plusieurs régions du corps; les entorses et foulures du cou et de la colonne vertébrale.

5

Maladies de la peau et du tissu sous-cutané, notamment les dermatites de contact; l'exposition à des produits chimiques; les cellulites.

Source : Entrepôt d'information sur les entreprises de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), au 31 mars 2026.
STN, juin 2026. NAICS: 113210, 321215, 321919, 321920, 321999, 323114, 323115, 113311, 113312, 115310, 321111, 321114, 321211, 321216, 321217, 322111, 322121, 322130, 322211, 322212, 322220, 322230, 322291, 322299, 323113, 323116, 323119, 323120, 10800, 113110, 321112, 322122.



Sécurité au travail
dans le Nord

1-888-730-7821 (Ontario)
workplacesafetynorth.ca